



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 08/07/2024

#### Délibération n° 1

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

<b>Objet :</b>	Désignation du secrétaire de séance
----------------	-------------------------------------

Rapporteur : Michel JOUBERT

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du lundi 8 juillet 2024.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Jean-Paul BRINGER pour remplir les fonctions.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 2

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

<b>Objet</b> :	Adoption du procès-verbal du 4 avril 2024
----------------	---

Rapporteur : Michel JOUBERT

Monsieur Michel JOUBERT, Président de la Communauté d'agglomération, propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du :

- 4 avril 2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du :  
• 4 avril 2024

Ce procès-verbal sera consultable sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 3

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

<b>Objet :</b>	Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales du Conseil communautaire du 27 juin 2024
----------------	---

Rapporteur : Michel JOUBERT

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération du 28 septembre 2023 :

**Décision n°77 du 20 mars 2024 service Transports – concession de dépôt vente avec Monsieur Maxime PIRES « Café de la Loire »**

Il a été décidé de passer une concession de dépôt vente avec Monsieur Maxime PIRES « Café de la Loire » pour la vente de carnets de 10 tickets papier et de titres de transport en billettique. Cette concession sera conclue à compter du 15 avril 2024 et pour une durée d'essai de 6 mois. Sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties, avant le 15 septembre 2024, elle sera reconduite pour une durée indéterminée. Le dépositaire sera rémunéré par une commission de 4,5 % sur le prix de vente aux usagers pour l'ensemble des titres de transport qui lui sont confiés.

**Décision n°78 du 21 mars 2024 service Juridique – décision d'ester en justice devant le tribunal administratif – dysfonctionnement des systèmes de traitement de l'eau et de l'air à la piscine La Vague**

Il a été décidé d'ester en justice devant le Tribunal administratif de Clermont Ferrand pour obtenir l'indemnisation des préjudices subis en raison des dysfonctionnements des systèmes de traitement de l'eau et de l'air à la piscine La Vague et de confier la représentation de la Communauté d'agglomération et la défense de ses intérêts à Maître Cardon, domicilié 66 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon.

**Décision n°79 du 21 mars 2024 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 29/11/2023**

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 687,08 € proposée par la Compagnie d'assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 29 novembre 2023 relatif aux dégâts sur le véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

**Décision n°80 du 21 mars 2024 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA**

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 3 682,31 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 7 novembre 2023 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Délibération n°3 du 08/07/2024

**Décision n°81 du 21 mars 2024 service Informatique – Liger 2024 contrat de maintenance Lulo**

Il a été décidé de passer avec la société Liger, domiciliée 5 chemin de Jubin, 69570 Dardilly, un contrat de maintenance et d'abonnement pour la gestion des ludothèques de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, pour un montant annuel de 360 € H.T. Le contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il est conclu pour une durée d'un an.

**Décision n°82 du 27 mars 2024 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA du 20/01/2024**

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 943,63 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 20 janvier 2024 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

**Décision n°83 du 27 mars 2024 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 26/12/2023**

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 2 988,99 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 26 décembre 2023 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

**Décision n°84 du 27 mars 2024 service Travaux/Ingénierie – approbation de la convention portant sur la mise en œuvre d'une étude de faisabilité du projet de renaturation du Dolaizon dans le quartier de Baccarat**

Il a été décidé d'autoriser le Président à signer la convention tripartite avec l'EPAGE LOIRE LIGNON et la Ville du Puy-en-Velay portant sur la mise en œuvre de l'étude de faisabilité du projet de renaturation du Dolaizon dans le quartier de Baccarat. Le montant de la participation à cette étude de faisabilité par la Communauté d'agglomération est de 9 300 € TTC.

**Décision n°85 du 27 mars 2024 service Commande Publique – confortement du tunnel de Taulhac – avenant n° 1**

Il a été décidé de passer l'avenant n° 1 avec l'entreprise Pyramid SAS, sise ZI La Silardière, 9 rue Jean Monnet, 42500 Le Chambon Feugerolles, pour la fourniture et la mise en place d'un dispositif type filet sur l'entrée Coubon, ainsi que la création de nichoirs à chauves souris, pour un montant de 10 255 € H.T. Le montant du marché est porté à 330 452,50 € soit une hausse de 3,2 %.

**Décision n°86 du 27 mars 2024 service Juridique – parcelle AC 112 – convention de servitude au profit d'Enedis**

Il a été décidé de passer avec Enedis, une convention de servitude sur la parcelle AC 112 dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

**Décision n°87 du 27 mars 2024 service Juridique – parcelles OG 1308 et OG 1319 – convention de servitude au profit du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire**

Il a été décidé de passer avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire une convention de servitude sur les parcelles OG 1308 et OG 1319 dans le cadre d'une extension BT Bâtiment UDIVEL à Solignac sur Loire route des Fangeas.

**Décision n°88 du 27 mars 2024 service Commande Publique – assistance administrative, technique et financière pour l’organisation, la gestion et l’exploitation des services publics d’eau et d’assainissement**

Il a été décidé de passer un accord cadre en procédure adaptée avec la société JEAN RAPHAEL BERT CONSULTANT, sise 68 rue de la Chaussée d’Antin 75009 Paris, pour la prestation intellectuelle d’assistance administrative, technique et financière pour l’organisation, la gestion et l’exploitation des services publics d’eau et d’assainissement. L’accord cadre à bons de commande est conclu pour un maximum de 215 000 € H.T. et une durée de 4 ans.

**Décision n°89 du 28 mars 2024 service Commande Publique – avenant de transfert du marché de transports scolaires 2022 service PS25 « Saint Pal de Senouire/La Chaise Dieu »**

Il a été décidé de passer un avenant de transfert du marché de transports scolaires n° 2022-015-06 intitulé « PS 25 Saint Pal de Senouire/La Chaise Dieu » de la Communauté d’agglomération à la Région Auvergne Rhône Alpes.

**Décision n°90 du 28 mars 2024 service Commande Publique – avenant n° 1 au marché de maîtrise d’oeuvre pour l’extension et la réorganisation des locaux de la Direction de l’Eau et de l’Assainissement**

Il a été décidé, en application de l’article 8.2 du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), que le forfait de rémunération devient définitif lors de l’acceptation par le maître d’ouvrage de la mission « avant projet » (A.V.P.). Le forfait définitif de rémunération s’élève à 119 610 € H.T. et de signer l’avenant n° 1 au marché de maîtrise d’oeuvre pour l’extension et la réorganisation des locaux de la Direction de l’Eau et de l’Assainissement constatant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d’oeuvre s’élevant à 119 610 € H.T.

**Décision n°91 du 28 mars 2024 service Commande Publique – annulation de la décision n°DEC-A-2024-076 relative à l’étude du schéma directeur d’assainissement et eau pluviale sur le territoire de la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay**

Il a été décidé de retirer la décision du 19 mars 2024 n° DEC-A-2024-076. La dite décision est enlevée du dossier administratif. Cette décision est entachée d’illégalité en ce que, conformément à la délibération portant délégation au Président, l’assemblée communautaire est compétente pour approuver les marchés de fournitures et services au-delà de 1 500 000 € H.T.

**Décision n°92 du 29 mars 2024 service Commande Publique – marché de travaux de réseaux dans le cadre de l’aménagement de la traversée du bourg d’Allègre**

Il a été décidé de passer selon la procédure adaptée, le marché n° A2023033 de travaux de réseaux dans le cadre de l’aménagement de la traversée du bourg d’Allègre (RD 13) pour un délai d’exécution de 10,5 mois, avec la société FAURIE, sise ZA Laprade, 701 avenue René Descartes 43700 BLAVOZY, pour l’offre suivante :

- variante 1 pour un montant de :

pour la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay (réseaux d’eau) : 986 497 € H.T.

pour la commune d’Allègre (réseaux secs) : 57 216,50 € H.T.

soit un montant total du marché de 1 043 713,50 € H.T.

**Décision n°93 du 2 avril 2024 service Commande Publique – sécurité nocturne d’une exposition au musée Crozatier**

Il a été décidé de passer, en procédure adaptée, un accord cadre composite pour la surveillance nocturne de l’exposition « A travers champs, modernité et ruralité dans les collections du Centre Pompidou » au musée Crozatier du Puy-en-Velay avec la société VELAY SECURITE, sise 17 boulevard Gambetta, 43000 LE PUY-EN-VELAY.

Le montant du marché est de 64 602,02 € H.T. pour la partie marché ordinaire et de 12 000 €

H.T. maximum pour la partie accord cadre.

L'accord cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat et jusqu'au 17 janvier 2025.

**Décision n°94 du 3 avril 2024 service Juridique – parcelle AE1 convention de servitude au profit du Syndicat Départemental d'Energies de Haute Loire**

Il a été décidé de passer avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire une convention de servitude sur la parcelle AE1 dans le cadre d'une dissimulation BT EP rue de Compostelle sur Vals Près le Puy.

**Décision n°95 du 3 avril 2024 service Finances – Régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la saison culturelle n° 90028 auprès de la Communauté d'agglomération – modification de l'acte de création**

Il a été décidé : de modifier la décision n° 2017-20 du 04/01/2017, modifiée par l'arrêté n° 20/LB/925 du 02/07/2020, instituant une régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la saison culturelle n° 90028 auprès de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay comme suit :

Il est institué une régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels auprès de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay pour :

- le compte de la collectivité (droits d'entrée aux spectacles proposés par le théâtre, billets d'entrées à l'Hôtel Dieu, commissions des frais de gestion buvette).
- le compte de tiers dont l'objet est le reversement des droits d'entrée, déduction faire des frais de gestion selon la délibération n° DEL CC 2024 043 du 07/03/2024 et les conventions passées avec les tiers.

Cette régie n° 90028 devient ainsi la régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels.

ARTICLE 1 : La décision n° 2017-20 du 04/01/2017, modifiée par l'arrêté n° 20/LB/925 du 02/07/2020, instituant une régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la Saison Culturelle N°90028 auprès de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay est modifiée comme suit :

Il est institué une régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels auprès de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay pour :

- le compte de la collectivité (droits d'entrée aux spectacles proposés par le Théâtre, billets d'entrées à l'Hôtel Dieu, commissions des frais de gestion, buvette),
- le compte de tiers dont l'objet est le reversement des droits d'entrée, déduction faite des frais de gestion selon la délibération N° 111 du 12 avril 2018, aux tiers organisateurs de spectacles extérieurs occupant le théâtre, selon la délibération N° DEL\_CC\_2024\_043 du 07/03/2024 et les conventions passées avec les tiers.

Cette régie N°90028 devient ainsi la régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au Théâtre – Place du Breuil – 43000 Le Puy-en-Velay.

ARTICLE 3 : La régie fonctionne chaque année du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants :

Pour le compte de la collectivité :

- droits d'entrée de billetterie individuelle ou d'abonnements pour les spectacles organisés par la collectivité dans le cadre de la saison culturelle,
- commissions des frais de gestion prévues par délibération du 12 avril 2018 et par convention passée avec les tiers,
- boissons et/ou aliments vendus au bar dans les salles de spectacles communautaires,
- droits d'entrée de billetterie individuelle ou de groupes pour le parcours de visite de l'Hôtel Dieu selon la délibération N° DEL\_CC\_2024\_044 du 07/03/2024.

ARTICLE 4 bis: Pour le compte de tiers :

- les droits d'entrée de billetterie individuelle ou d'abonnements pour les spectacles organisés par des tiers dans le cadre de la saison culturelle et/ou dans les salles de spectacles communautaires,

- les droits d'entrée de billetterie individuelle ou de groupes pour les grandes manifestations ou festivals organisés par des tiers dans le cadre de l'attractivité du territoire sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 et 4 bis sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire,
- chèques bancaires,
- cartes bancaires,
- chèques vacances,
- chèques culture,
- virement bancaire,
- paiement sécurisé par carte bancaire via internet,
- chèques Happy Kdo Achetez au Puy excepté pour les droits d'entrée de billetterie individuelle ou de groupes pour le parcours de visite de l'Hôtel Dieu.

Les recettes provenant de la buvette sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire
- carte bancaire.

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur :

- d'un billet d'entrée au spectacle ou billet pour le parcours de visite de l'Hôtel Dieu (billet électronique ou billet cartonné imprimé au moment de son édition),
- d'un reçu délivré par une caisse enregistreuse pour la buvette.

ARTICLE 6 : La date limite d'encaissement des commissions de frais de gestion désignée à l'article 4 bis, pour le régisseur, est fixée à un délai de 1 mois après réception de la facture par le débiteur.

ARTICLE 7 : Les opérations relatives aux comptes de tiers se répartissent ainsi :

- remboursement des billets suite à l'annulation d'un spectacle extérieur ou à son changement de date avéré, selon les conditions générales de vente en vigueur,
- reversement aux organisateurs de spectacles extérieurs des recettes encaissées pour compte de tiers, déduction faite des commissions de frais de gestion.

ARTICLE 8 : Le reversement des droits d'entrées aux tiers organisateurs de spectacles extérieurs, déduction faite des commissions de frais de gestion, s'effectuera soit par chèque bancaire soit par virement bancaire selon les modalités fixées par convention pour compte de tiers.

ARTICLE 9 : Un compte de dépôt est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable public assignataire.

ARTICLE 10 : L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 11 : Il est créé une sous régie de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous régie.

ARTICLE 12 : Le montant maximum de l'encaisse fiduciaire que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000 €.

Le montant maximum de l'encaisse consolidée que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200 000 €.

ARTICLE 13: Un fonds de caisse d'un montant de 500 € est mis à la disposition du régisseur, réparti comme suit :

- 350 € pour la régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels,
- 150 € pour la sous régie de l'Hôtel Dieu.

ARTICLE 14: Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 13 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 15 : Le régisseur verse au comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses lors de chaque versement et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 16 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 17 : Le régisseur doit tenir une comptabilité et un suivi des opérations pour compte de tiers.

ARTICLE 18 : Lors des spectacles programmés au centre culturel de Vals-près-le-Puy, la régie

est délocalisée rue Saint Benoît – 43750 Vals-près-le-Puy, conformément à la décision prise chaque année.

ARTICLE 19 : Le régisseur percevra une indemnité de manquement des fonds dont le montant est fixé dans l'acte de nomination, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 20 : Les mandataires suppléants percevront une indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur.

#### **Décision n°96 du 9 avril 2024 service Ateliers des Arts – convention pour la mise à disposition d'un atelier chorale auprès de l'école Edith Piaf au Puy-en-Velay**

Il a été décidé d'autoriser le Président à signer une convention pour la mise en place d'un atelier chorale pour répondre à la demande de l'école Edith Piaf. Ces séances seront assurées par un enseignant du CRD et seront facturées à l'école conformément à la délibération du conseil communautaire du 13 avril 2023.

#### **Décision n°97 du 9 avril 2024 service Finances – délocalisation de la régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels n° 90028 auprès de la Communauté d'agglomération**

Il a été décidé :

ARTICLE 1 : La décision N° DEC\_A\_2024\_095 du 03/04/2024 instituant une régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels N° 90028 auprès de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay est ainsi modifiée :

Article 2 : Pour l'année 2024, la régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels N° 90028 est installée au centre culturel de Vals – rue Saint-Benoît – 43750 Vals-près-le-Puy les :

- 28 et 29 juin 2024,
- 17 juillet 2024,
- 28 novembre 2024.

ARTICLE 2 : Les autres articles de la décision N° DEC\_A\_2024\_095 du 03/04/2024 restent inchangés

#### **Décision n°98 du 9 avril 2024 service Finances – création d'une sous régie de recettes à l'Hôtel Dieu n° 90028 rattachée à la régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels n° 90028**

Il a été décidé :

ARTICLE 1 : Il est créé une sous régie de recettes à l'Hôtel Dieu rattachée à la régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels N° 90028 auprès de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

ARTICLE 2 : Cette sous régie est installée à l'Hôtel Dieu – 2 Rue Bec de Lièvre – 43000 le Puy-en-Velay.

ARTICLE 3 : Cette sous régie fonctionne chaque année du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 : La sous régie encaisse le produit suivant :

- droits d'entrée de billetterie individuelle ou de groupe pour le parcours de l'Hôtel Dieu.

ARTICLE 5 : La recette désignée à l'article 4 est encaissée selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire,
- chèques bancaires,
- cartes bancaires,
- chèques vacances,
- chèques culture,
- virement bancaire,
- paiement sécurisé par carte bancaire via internet.

Elle est perçue contre remise à l'usager d'un billet d'entrée électronique pour le parcours de l'Hôtel Dieu, imprimé sur place.

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le sous régisseur est autorisé à conserver est fixé à 10 000 €.

ARTICLE 7 : Un fonds de caisse d'un montant de 150 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 : Le sous régisseur ou les mandataires sont tenus de verser au régisseur le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 : Le sous régisseur ou les mandataires versent auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes lors de chaque versement et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 11 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire

#### **Décision n°99 du 10 avril 2024 service Commande Publique – requalification du carrefour Foch Dunant**

Il a été décidé de passer un marché de travaux en procédure adaptée avec la société EUROVIA DROME ARDECHE LOIRE sise Zone industrielle Les Baraques 43370 Cussac sur Loire, pour un montant de 429 806,85 € H.T.

#### **Décision n°100 du 15 avril 2024 service Petite enfance – convention d'occupation de la salle sensorielle du multi accueil Les Petits câlins dans le cadre du dispositif unité d'enseignement maternelle autisme de l'école d' Espaly Saint Marcel**

Il a été décidé de signer une convention avec l'APJH 43 dans le cadre du dispositif UEMA de l'école maternelle d'Espaly pour l'occupation de la sensorielle du multi accueil Les Petits Câlins. Cette convention est établie du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 sauf dénonciation un mois avant son terme. Elle est tacitement reconduite, dans la limite de deux reconductions.

#### **Décision n°101 du 15 avril 2024 service Ateliers des Arts – don d'une batterie et ses accessoires par un élève du CRD**

Il a été décidé d'accepter le don d'une batterie et de ses accessoires au CRD Les Ateliers des Arts. Cet instrument et ses accessoires ont été évalués à un montant de 1 500 €. Cet instrument est enregistré dans l'inventaire du parc instrumental du CRD.

#### **Décision n°102 du 17 avril 2024 service Finances – abrogation de la régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des spectacles extérieurs occupant le théâtre n° 90079**

Il a été décidé :

ARTICLE 1 : La décision N° DEC\_A\_2019\_216 du 13/06/2019 instituant une régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des spectacles extérieurs occupant le théâtre N° 90079 et l'arrêté N° 19/LB/1330 du 09/10/2019 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant sont abrogés.

ARTICLE 2 : Cette décision prend effet dès sa signature

#### **Décision n°103 du 17 avril 2024 service Commande Publique- confortement du tunnel de Taulhac avenant n° 1**

Il a été décidé de retirer la décision n°85 concernant l'avenant n° 1 au marché A2023013 portant sur les travaux de confortement du tunnel de Taulhac. Il est conclu l'avenant n° 1 avec l'entreprise Pyramid SAS, sise ZI La Silardière 9 rue Jean Monnet 42500 Le Chambon Feugerolles pour la fourniture et la mise en place d'un dispositif type filet sur l'entrée Coubon, ainsi que la création de nichoirs à chauve souris pour un montant de 10 255 € H.T. Le montant

du marché est porté à 330 452,50 € H.T. soit une hausse de 3,2 %.

Le délai d'exécution des travaux est prolongé de deux mois et trois jours jusqu'au 5 juillet 2024 inclus.

Compte tenu de l'augmentation du délai d'exécution la durée du contrat est également prolongé de deux mois et trois jours.

#### **Décision n°104 du 17 avril 2024 service Commande Publique – fourniture de compteurs d'eau, de têtes émettrices et d'accessoires**

Il a été décidé de passer un accord cadre à bons de commande avec la société DIEHL METERING SAS sise 67 rue du Rhône 68304 Saint Louis Cedex pour des prestations de fourniture de compteurs d'eau potable, de têtes émettrices et d'accessoires pour un montant maximum de 1 400 000 € H.T. et pour la durée du marché de 4 ans.

#### **Décision n°105 du 23 avril 2024 service Finances – abrogation de la régie de recettes et d'avances « Produits annexes des équipements culturels auprès du Théâtre »**

Il a été décidé d'abroger l'arrêté n°19/LB/1534 du 26 décembre 2019 modifié par l'arrêté n° 21/LB/1754 du 09 novembre 2011 instituant une régie de recettes et d'avances « produits annexes des équipements culturels » n° 90080 auprès du théâtre et les arrêtés n° 20/LB/32 du 10/01/2020 et n° 20/LB/33 du 10/01/2020 portant respectivement nomination du régisseur, du mandataire suppléant et des mandataires.

Cette décision prend effet dès sa signature.

#### **Décision n°106 du 23 avril 2024 service Finances -abrogation de la sous régie de recette n° 900281 rattachée à la régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la saison culturelle**

Il a été décidé d'abroger la décision n° 2017-21 du 04/01/2017 modifiée par l'arrêté n° 20/LB/926 du 02/07/2020 instituant une sous régie de recettes n° 900281 rattachée à la régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la saison culturelle n° 90028 et les arrêtés n° 17/EM/832 du 06/02/2017 et n° 20/LB/1607 du 26/11/2020 portant nomination des mandataires à la sous régie.

Cette décision prend effet dès sa signature.

#### **Décision n°107 du 23 avril 2024 service Commande Publique – avenant n° 1 maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du seuil mobile de la minoterie et la création d'une micro centrale hydroélectrique sur la Loire à Brives-Charensac**

Il a été décidé de passer un avenant n° 1 avec la société Elcimaï Environnement, sise 43 chemin du vieux chêne, 38240 Meylan pour la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du seuil mobile de minoterie et la création d'une micro-centrale hydroélectrique sur la Loire à Brives Charensac pour un montant de 44 498 € H.T. en études complémentaires en phase AVP. Le nouveau montant du marché est porté à 249 998 € H.T. soit 21,65 % d'augmentation.

#### **Décision n°108 du 25 avril 2024 service Sports – convention de mise à disposition des skateparks communautaires au profit de l'association Les Bons du Roulement**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation des skateparks communautaires au profit de l'association Les Bons du Roulement.

#### **Décision n°109 du 25 avril 2024 service Sports – convention de mise à disposition des skateparks communautaires au profit de l'association Vins Bas Rider Camp**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation des skateparks communautaires au profit de l'association Vins Bas Rider Camp.

#### **Décision n°110 du 25 avril 2024 service Sports – remboursement stage natation**

Il a été décidé d'autoriser les services de l'agglomération à procéder au remboursement de 50 €

à un nageur au stage de natation suite à une contre indication du médecin.

**Décision n°111 du 25 avril 2024 service Sports – convention de mise à disposition de La fosse du centre aqualudique La Vague au profit de l'association « Club Stéphanois de Plongée »**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la fosse du centre aqualudique La Vague au profit de l'association « Club Stéphanois de Plongée » pour l'année 2024.

**Décision n°112 du 25 avril 2024 service Sports – Convention de mise à disposition du Centre Aqualudique La Vague au profit du Foyer Départemental de l'Enfance**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague au profit du Foyer Départemental de l'Enfance pour la saison sportive 2023-2024 et la période estivale 2024.

**Décision n°113 du 25 avril 2024 service Sports – convention de mise à disposition d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aqualudique La Vague pour la saison sportive 2023-2024 et la saison estivale 2024 au profit de l'association Plongée Plus.

**Décision n°114 du 25 avril 2024 service Sports – convention de mise à disposition du Palais des Sports au profit de l'association Badminton Club de Brives Charensac pour le 24 ème Tournoi du Pays du Velay**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Palais des Sports au profit de l'association Badminton Club de Brives Charensac pour le 24 ème tournoi du Pays du Velay du vendredi 17 mai 2024 au dimanche 19 mai 2024.

**Décision n°115 du 25 avril 2024 service Sports – convention de mise à disposition du centre aquatique de Craponne au profit du collège Henri Pourrat situé à la Chaise Dieu**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du centre aquatique de Craponne pour l'année 2024 au profit du collège Henri Pourrat.

**Décision n°116 du 25 avril 2024 service Sports – convention de mise à disposition du Palais des Sports au profit de l'association Velay Gym**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Palais des Sports au profit de l'association Velay Gym pour une compétition du 25 avril 2024 au dimanche 28 avril 2024.

**Décision n°117 du 25 avril 2024 service Sports – Association les Archers du Velay – subvention exceptionnelle**

Il a été décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Association les Archers du Velay pour l'organisation du championnat départemental.

**Décision n°118 du 29 avril 2024 service Patrimoine – articles boutique service patrimoine – modification tarif**

Il a été décidé de rectifier le tarif de l'ouvrage publication « Les Dentelles du Puy (prix public » comme suit :

Ouvrages	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
----------	------------------	-----	-------------------

Publications			
Les Dentelles du Puy (prix public)	8,53 €	5,50 %	9,00 €

**Décision n°119 du 30 avril 2024 service Informatique- VIVATICKET contrat de maintenance et d'assistance des logiciels et matériels du système de contrôle d'accès du Musée Crozatier**

Il a été décidé de passer avec la société Vivaticket, domiciliée, 3 avenue Gustave Eiffel, Teleport 1, 86 360 Chasseneuil-du-Poitou, un contrat de maintenance du matériel et logiciel de contrôle d'accès, du musée Crozatier pour un montant annuel de 7 559,10 € H.T. Ce contrat est conclu pour 3 ans, il prend effet le 18 avril 2024.

**Décision n°120 du 30 avril 2024 service Informatique – CHARVET – contrat de maintenance pour le panneau situé à Espaly**

Il a été décidé de passer avec la société Charvet Industrie, domiciliée rue de Fouillouse, 01700 Miribelle Les Echets, un contrat pour la maintenance du panneau d'affichage électronique de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour un montant annuel de 2 840 € H.T. Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Décision n°121 du 2 mai 2024 service Ateliers des Arts – remboursement partiel des droits d'inscription 2023-2024**

Il a été décidé d'autoriser les services de l'agglomération à procéder au remboursement au prorata des 317 € versés, soit 190,20 € à une élève pour l'année scolaire 2023-2024 qui n'est plus en mesure de participer à la danse pour des raisons de santé.

**Décision n°122 du 3 mai 2024 service Petite Enfance – Convention de partenariat avec l'EHPAD Saint Joseph**

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec l'EHPAD Saint Joseph pour la mise en place d'une rencontre inter générationnelle avec des enfants inscrits à la crèche « Les Petits Mousses ». Cette convention est valable pour l'année 2024.

**Décision n°123 du 3 mai 2024 service Théâtre – contrat de cession à passer avec Baladins Tours Productions**

Il a été décidé avec la société Baladins Tours Productions – sise 2 tue du Chêne Bertin 86490 Beaumont Saint Cyr un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Louis Bertignac – 70 Tour » dont le montant s'élève à 27 000 € H.T. + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte de 40 % sera versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu samedi 12 oct(obre) 2024 à 20 h 30 en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

**Décision n°124 du 3 mai 2024 service Théâtre – contrat de cession à passer avec Arachnée Productions**

Il a été décidé de passer avec Arachnée Productions – sise 52/54 Rue de Chateaudun 75432 PARIS Cedex 9 un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Joseph Kamel » dont le montant s'élève à 7 000 € H.T. (voyage et transport inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte de 50 % sera versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu vendredi 15 novembre 2024 à 20 h 30 en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles du Velay » 2024-2025.

**Décision n°125 du 3 mai 2024 service Petite enfance – convention de partenariat pour la mise en place de visites intergénérationnelles**

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec l'EHPAD Sainte Monique pour la mise en place d'une rencontre inter-générationnelle avec des enfants inscrits au multi accueil « Les Pitchounets »..

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour la même durée et dans la limite de deux reconductions. Elle prend effet à compter de sa signature et se termine le 31 décembre 2024.

**Décision n°126 du 13 mai 2024 service Administration Générale – cotisation à divers organismes pour 2024**

Il a été décidé de verser une cotisation à 27 organismes ou associations listés dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 756 029,04 € :

COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES 2024	
ORGANISMES	MONTANTS 2024
<b>TRANSVERSAUX</b>	
A.D.C.F.	9 336,80 €
ATMO Auvergne Rhône Alpes	10 000,00 €
Association des Maires de France	4 089,36 €
Association Nationale des Élus de la Montagne-ANEM	1 400,00 €
EPAGE Loire Lignon	138 123,55 €
Syndicat Mixte d'aménagement de l'Ailier	4 200,00 €
Établissement Public Loire (EPL)	2 200,00 €
Association des Rivières Rhône Alpes – ARA2	350,00 €
CEREMA	2 000,00 €
CEPRI	1 000,00 €
Syndicat Mixte du Pays du Velay	45 000,00 €
Institut des Risques Majeurs (IRMa)	530,00 €
AMORCE (Association Nationale gestion des déchets, de l'Énergie et des réseaux de chaleur)	1 907,00 €
SYNDICAT MIXTE DU PROJET DE LA CHAISE DIEU	190 000,00 €
SPA	105 000,00 €
<b>TOTAL TRANSVERSAUX</b>	<b>515 136,71 €</b>
<b>ECONOMIE</b>	
Auvergne Rhône Alpes entreprises ARAE	500,00 €
Syndicat Mixte de l'Aérodrome Le Puy Loudes	145 000,00 €
Office de commerce et de l'Artisanat	220,00 €
CAP Rural	1 000,00 €
Brasserie du Digital	1 800,00 €
<b>TOTAL ECONOMIE</b>	<b>148 520,00 €</b>

<b>TOURISME</b>	
Les plus beaux détours de France	3 800,00 €
Autour de Saint Michel d'Alguilhe	200,00 €
Le Grand Trail de Saint-Jacques	50,00 €
FFC VTT	900,00 €
Syndicat ferroviaire Livradois Forez	76 015,13 €
PARC LIVRADOIS FOREZ	9 907,20 €
Association Marque Auvergne	1 500,00 €
<b>TOTAL TOURISME</b>	<b>92 372,33 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>756 029,04 €</b>

**Décision n°127 du 6 mai 2024 service Sports – convention de mise à disposition du Palais des Sports au profit de l'Association ASM BASKET pour l'organisation d'un tournoi multi sports**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Palais des Sports au profit de l'association ASM BASKET pour l'organisation d'un tournoi multi-sports le samedi 13 juillet 2024 de 7 h à 23 h 59.

**Décision n°128 du 13 mai 2024 service Juridique – remboursement de sinistre – contrat dommages aux biens – choc de véhicule terrestre à moteur au Brignon**

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 2 398,87 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la Communauté d'agglomération en règlement définitif des frais occasionnés par le sinistre survenu le 28 janvier 2023 relatif à un choc de véhicule terrestre à moteur au Brignon.

**Décision n°129 du 13 mai 2024 service Juridique – remboursement de sinistre – contrat dommages aux biens – vandalisme casebook place du Breuil**

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 1 777,72 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la Communauté d'agglomération en règlement définitif des frais occasionnés par le sinistre survenu entre le 15 et le 16 mai 2023 relatif à un acte de vandalisme sur le casebook situé place du Breuil au Puy-en-Velay.

**Décision n°130 du 13 mai 2024 service Juridique – remboursement sinistre automobile**

## **RTCA du 17 janvier 2024**

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 2 113,24 € proposée par la compagnie d'assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 17 janvier 2024 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

## **Décision n°131 du 14 mai 2024 service Développement économique – régularisation de loyer pour la SARL Les Gourmets exploitante de l'Auberge de Connangles**

Il a été décidé :

- d'accorder à la SARL Les Gourmets, exploitante de l'Auberge de Connangles, le remboursement du trop perçu de loyer d'un montant de 183,45 € pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024.
- le remboursement du trop perçu interviendra lors de la prochaine indexation soit au 1<sup>er</sup> juin 2024
- la base de calcul pour le nouveau loyer indexé au 1<sup>er</sup> juin 2024 sera de 472,46 €H.T.

## **Décision n°132 du 14 mai 2024 service Développement économique – diminution temporaire de loyer pour la SARL LOMA exploitante de l'auberge de Chamborne**

Il a été décidé :

- d'accorder une diminution de loyer mensuelle de 250 € pendant 6 mois à la SARL LOMA, exploitante de l'auberge de Chamborne. Le loyer mensuel après diminution sera de 710,30 €
- d'appliquer la diminution de loyer mensuelle pour la période courant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 septembre 2024
- une fois la période terminée, le loyer s'établira à 960,30 € conformément au bail commercial et ce jusqu'à la prochaine indexation du loyer.

## **Décision n°133 du 14 mai 2024 service Développement économique – animations pédagogiques autour de l'apiculture – autorisation de signer l'avenant n° 2**

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au marché d'animations pédagogiques autour de l'apiculture avec la SARL Treille, situé 26 boulevard Président Bertrand au Puy en Velay, pour ajouter des animations supplémentaires dans les bibliothèques et médiathèques. Ces prestations supplémentaires n'engendrent pas de coût supplémentaire car elles sont incluses dans le montant maximal du marché initial.

## **Décision n°134 du 14 mai 2024 service Développement économique – Opération « De ferme en ferme Haute-Loire » du Comité de développement agricole Yssingelais**

Il a été décidé d'allouer une subvention de 500 € à l'association Comité de Développement Agricole Yssingelais pour l'opération « De Ferme en Ferme Haute-Loire » édition 2024.

## **Décision n°135 du 15 mai 2024 service Commande Publique – assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des CCTP des études pré-opérationnelles dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables au PAPI et pour l'élaboration du PAPI complet**

Il a été décidé de passer selon la procédure adaptée, le marché n° A2024012 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des CCTP des études pré-opérationnelles dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables au PAPI et pour l'élaboration du PAPI complet, pour un délai d'exécution global de 30 mois, avec les sociétés suivantes :

- Lot1 :Géni »EAU, sise 3 rue Jacques Monot 69320 FEYZIN pour un montant de 45 6785 € H.T.
- Lot2 : MAYANE 1238 route des Ganges 34090 MONTPELLIER, pour un montant de 89 250 € H.T.

soit un montant total du marché de 134 925 € H.T.

**Décision n°136 du 15 mai 2024 service Commande Publique – transports – liaison navette ZA Blavozy-Chaspuzac avenant n° 1**

Il a été décidé de passer un avenant n° 1 au marché n° A2023037 « Liaison entre la ZA Chaspuzac – ZA Blavozy nécessitant la mise à disposition d'une navette » ayant pour effet de modifier le prix du marché :

Montant initial : 177 334,38 € H.T.

Avenant n° 1 : - 39707,75 € H.T.

Montant après avenant : 137 626,63 € H.T.

**Décision n°137 du 15 mai 2024 service Finances – régie d'avances pour le fonctionnement de la saison culturelle n° 90565 – modification de l'acte de création**

Il a été décidé de modifier la décision N° DEC\_A\_2023\_340 du 22/12/2023 instituant une régie d'avances pour le fonctionnement de la saison culturelle N° 90565 auprès de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay comme suit :

La régie d'avances pour le fonctionnement de la saison culturelle N° 90565 devient la régie d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels auprès de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

ARTICLE 2 : Cette régie est installé au Théâtre – Place du Breuil – 43000 Le Puy-en-Velay.

ARTICLE 3 : Cette régie fonctionne chaque année du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 : La régie paie les dépenses suivantes :

- dépenses liées aux spectacles (règlement des contrats de cession, de coproduction, de co-réalisation, de résidence),
- dépenses afférentes à l'accueil des artistes (défraiements, repas, catering, fournitures loges, pressing, déplacements),
- cachet des artistes,
- dépenses liées à l'organisation des spectacles accueillis et des événements organisés dans les salles (communication, publication et affiches),
- dépenses liées aux remboursements des billets suite à l'annulation d'un spectacle proposé par le théâtre ou à son changement de date avéré sur justificatif selon les conditions générales de vente,
- salaires et charges de différents intervenants et techniciens via le GUSO,
- dépenses liés aux remboursements des droits d'entrée de billetterie individuelle ou de groupes pour le parcours de visite de l'Hôtel Dieu selon les conditions générale de vente.

ARTICLE 5 : Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- numéraire,
- chèque bancaire,
- carte bancaire,
- prélèvement sur compte DFT Net,
- virement bancaire.

ARTICLE 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable public assignataire.

ARTICLE 7 : L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 8 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 000 €. A titre exceptionnel, il pourra être accordé, sur demande motivée de l'ordonnateur et avec l'avis conforme du comptable public assignataire, une avance complémentaire dans la limite de trois fois l'avance précitée.

ARTICLE 9 : Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de dépenses au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : Le régisseur percevra une indemnité de maniement des fonds conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur

**Décision n°138 du 16 mai 2024 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de judo de Quincieu au profit de l'association AIKIDO pour l'organisation d'un stage**

**d'été du samedi 17 août au vendredi 23 août 2024**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de judo de Quincieu au profit de l'association AIKIDO pour l'organisation d'un stage d'été du samedi 17 août au vendredi 23 août 2024.

**Décision n°139 du 16 mai 2024 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de boxe de Quincieu + le hall d'entrée au profit de l'association BOXING CLUB VELLAVE pour l'organisation d'un gala de boxe éducatif le 18 mai 2024**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de boxe de Quincieu + le hall au profit de l'association BOXING CLUB VELLAVE pour l'organisation d'un gala de boxe éducatif le 18 mai 2024 de 9 h à 17 h.

**Décision n°140 du 16 mai 2024 service Sports – convention de mise à disposition du Palais des Sports au profit de l'association TENNIS CLUB DE COUBON pour l'organisation d'une opération sur le thème « Sensibilisation et intégration des personnes en situation de handicap »**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Palais des Sports au profit de l'association TENNIS CLUB DE COUBON pour l'organisation d'une opération sur le thème « sensibilisation et intégration des personnes en situation de handicap » le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 de 13 h à 23 h 59 (en partenariat avec le handisport).

**Décision n°141 du 16 mai 2024 service Sports – remboursement d'un stage de natation**

Il a été décidé d'autoriser les services de l'agglomération à procéder au remboursement de 50 € à un élève pour un stage de natation sur certificat médical préconisant l'annulation de ce stage.

**Décision n°142 du 16 mai 2024 service Sports – remboursement d'un stage de natation**

Il a été décidé d'autoriser les services de l'agglomération à procéder au remboursement de 50 € à un élève pour un stage de natation sur certificat médical préconisant une contre indication à la pratique de la natation.

**Décision n°143 du 16 mai 2024 service Sports – exposition Histoire, Sport et Citoyenneté – signature d'une convention de prêt d'exposition avec la CASDEN BANQUE POPULAIRE**

Il a été décidé de signer une convention de prêt d'exposition avec la CASDEN BANQUE POPULAIRE, concernant l'exposition « Histoire, Sports et Citoyenneté ».

**Décision n°144 du 16 mai 2024 service Sports – association 1 Pulsion – subvention pour la participation aux jeux paralympiques**

Il a été décidé d'allouer une subvention de 1 500 € à l'association 1 Pulsion pour l'accompagner dans le déplacement pour assister aux jeux paralympiques.

**Décision n°145 du 17 mai 2024 service Transports – demande de remboursement d'un abonnement annuel de la ligne H27 de la Région AURA**

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné qui souhaite annuler son abonnement sur la ligne H27 Le Puy-en-Velay/La Chaise Dieu/Ambert après l'acquisition d'un abonnement scolaire réglementé de la SNCF et de procéder au remboursement de 225 €.

**Décision n°146 du 21 mai 2024 service Commande Publique – marché subséquent – création d'un WC, d'une voie pompier et vidéoprotection au skate-park**

Il a été décidé de passer un marché subséquent avec la société EUROVIA DALA, sise Les Baraques 43370 Cussac sur Loire pour un montant de 139 846,95 € H.T.

**Décision n°147 du 24 mai 2024 service Petite enfance – convention de partenariat pour la mise en place d'un projet inter-génération entre l'EHPAD Saint Dominique de Craponne sur Arzon et le relais d'assistantes maternelles**

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec l'EHPAD Sainte-Dominique pour la mise en place d'une rencontre inter-générationnelle avec le relais petite enfance. Cette convention est valable pour l'année 2024.

**Décision n°148 du 24 mai 2024 service Petite enfance – mise en place d'un temps passerelle**

Il a été décidé de signer une convention avec la commune de Coubon et l'Education Nationale pour la mise en place de l'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans nés en 2021 en vue de leur future scolarisation, via l'organisation d'un temps passerelle au sein de l'école maternelle. Cette convention est établie pour la période du 4 mars 2024 au 5 juillet 2024.

**Décision n°149 du 24 mai 2024 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la SAS Atelier Théâtre Actuel**

Il a été décidé de passer avec la SAS Atelier Théâtre Actuel, sise 5 rue La Bruyère 75009 PARIS, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Je m'appelle Georges » dont le montant s'élève à 11 850 € H.T. (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits de mise en scène, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour une représentation qui aura lieu samedi 30 novembre 2024 à 20 h 30 en grande salle du Théâtre au Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

**Décision n°150 du 24 mai 2024 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la SAS Atelier Théâtre actuel**

Il a été décidé de passer avec la SAS Atelier Théâtre Actuel – sise 5 rue La Bruyère – 75009 PARIS, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Le secret des secrets » dont le montant s'élève à 12 000 € H.T. (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour deux représentations qui auront lieu mardi 12 novembre 2024 à 14 h 30 (scolaire) et 20 h (tout public) en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

**Décision n°151 du 24 mai 2024 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la SAS Atelier Théâtre Actuel**

Il a été décidé de passer avec la SAS Atelier Théâtre Actuel – sise 5 rue La Bruyère 75009 PARIS, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Variations énigmatiques » dont le montant s'élève à 10 000 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour une représentation qui aura lieu mardi 5 novembre 2024 à 19 h 30 en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

**Décision n°152 du 24 mai 2024 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la production TS3**

Il a été décidé de passer avec la production TS3 sise 10 place du Général Catroux 75017 PARIS un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Renaud dans mes cordes » dont le montant s'élève à 24 000 € HT (transport inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour une représentation qui aura lieu vendredi 18 octobre 2024 à 20 h 30 en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

**Décision n°153 du 24 mai 2024 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la production Arts Live Entertainment**

Il a été décidé de passer avec la Production Arts Live Entertainment sise Théâtre Marigny –

avenue de Marigny – 75008 PARIS, un contrat de cession pour du spectacle « Borderline » dont le montant s'élève à 15 500 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + 650 € HT droits de mise en scène + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte de 50 % sera versé à la signature du contrat, pour une représentation qui aura lieu mercredi 16 octobre 2024 à 20 h 30 en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « spectacles en Velay » 2024-2025.

**Décision n°154 du 30 mai 2024 service Informatique – AGYSOFT Avenant contrat de maintenance logiciel de marchés – Marcoweb publics**

Il a été décidé de passer avec la Société AGYSOFT, domiciliée Parc Euromédecine II-560 rue Louis Pasteur 34790 GRABELS, un avenant au contrat de maintenance permettant l'ajout d'un nouveau module pour le logiciel Marcoweb destiné à la gestion des marchés publics. Le montant total annuel du contrat sera désormais de 6 047 € H.T. Le présent contrat prend effet le 27 mai 2024 pour une durée de trois ans, reconductible deux fois tacitement.

**Décision n°155 du 30 mai 2024 service Juridique – avenant n° 2 au bail professionnel conclu avec la SISA de la Maison de santé de Craponne sur Arzon**

Il a été décidé de signer un avenant n° 2 au bail professionnel conclu avec la SISA de la Maison de santé de Craponne le 31 janvier 2019. L'avenant modifie la désignation des lieux et la surface privative occupée par les professionnels de santé de la SISA y compris les espaces communs, suite à l'entrée du Dr Hoff, au sein de la SISA, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour la location du local « cabinet à façon n° 3 » situé au niveau R+1 de la maison de Santé. L'avenant modifie le calcul du loyer de la SISA considérant l'occupation des nouvelles surfaces et instaure un dégrèvement de 6 % à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour le local « cabinet à façon n° 3 » ainsi qu'un mois de gratuité (mai 2024) pour le mois d'installation du Dr Hoff.

**Décision n°156 du 4 juin 2024 service Ateliers des Arts – signature d'une convention avec la ville du Vorey pour l'utilisation de la salle de spectacle de l'Embarcadère**

Il a été décidé de signer une convention avec la commune de Vorey sur Arzon pour la mise à disposition de la salle de spectacle de l'Embarcadère pour les concerts organisés par le Conservatoire de l'agglomération du Puy-en-Velay « Les Ateliers des Arts ». Pour l'année scolaire 2023/2024, le conservatoire disposera de 3 dates pour sa programmation.

**Décision n°157 du 4 juin 2024 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 13/04/2024**

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 983,81 € proposée par la Compagnie d'assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 13 avril 2024 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 1 500 €.

**Décision n°158 du 5 juin 2024 service Juridique – remboursement de sinistre – contrat dommages aux biens – choc de véhicule terrestre à moteur en date du 29/09/2023 à l'auberge de Chamborne**

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 2 336,58 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la Communauté d'agglomération en règlement définitif des frais occasionnés par le sinistre survenu le 29 septembre 2023 relatif à un choc de véhicule terrestre à moteur à l'auberge de Chamborne.

**Décision n°159 du 5 juin 2024 service Juridique – remboursement sinistre – contrat dommages aux biens – vandalisme pôle intermodal en date du 17/03/2024**

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 1 169,13 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la Communauté d'agglomération en règlement immédiat des frais occasionnés par le sinistre survenu le 17 mars 2024 relatif aux

actes de vandalisme au Pôle intermodal.

**Décision n°160 du 5 juin 2024 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 9/02/2024**

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 1 315,70 € proposée par la Compagnie d'assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 9 février 2024 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

**Décision n°161 du 5 juin 2024 service Juridique – raccordement C4 chocolaterie du Plessis parcelles CC 95 et CC 107 La Prade de Doue rue Jean Baptiste Lamarck (Saint Germain Laprade) convention de servitude au profit d'Enedis**

Il a été décidé d'autoriser le Président à signer la convention de servitude avec le groupe Dejante, relative à la parcelle cadastrée section CC95 et CC107 à Saint Germain Laprade lieu dit La Prade de Doue, rue Jean Baptiste Lamarck ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le groupe Dejante se chargera des formalités pour son enregistrement.

**Décision n°162 du 5 juin 2024 service Commande Publique – déclaration d'infructuosité pour huit lots du marché A2024005 de transports scolaires et attribution des autres lots**

Il a été décidé :

- de déclarer infructueux les lots suivants :

- lot 3 : service PS54 Saint Julien d'Ance – Saint Georges Lagricol – Craponne
- lot 4 : service PS64 Saint Privat d'Allier – Saugues
- lot 5 : service S1 Malrevers – Chaspinhac – Brives
- lot 6 : service S2 Beaulieu – Rosières – Retournac
- lot 9 : service S38 Bellevue la Montagne – Allègre
- lot 10 : service S35 AB Saint Paulien et Loudes – Allègre
- lot 11 : service S36 ABC Saint Geneys, Lissac et Vazeilles Limandre – Allègre
- lot 12 : Service S63 Bellevue la Montagne – Chomelix – Craponne

- de relancer une consultation sans publicité ni mise en concurrence pour les lots mentionnés à l'article 1 dans les conditions initiales du marché

- de passer un marché n° A2024005 de services de transport scolaire nécessitant la mise à disposition de véhicules légers et de transports en commun pour les lots suivants :

- Lot n°1 : Service PS30 Sanssac – Chateauneuf – Allègre, avec la société TRANSPORTS GRAILLE, sise 10 rue des faisans 43320 Chaspuzac, pour un montant de 146 487,04 € HT ;
- Lot n°2 : Service PS32 Fix-Saint-Geneyss – Allègre, avec la société HUGON TOURISME, sise 1 Rue du Besson 43000 Le Puy-en-Velay, pour un montant de 93 310,73 € HT ;
- Lot n°7 : Service S5 Le Brignon – Le Puy, avec la société HUGON TOURISME, sise 1 Rue du Besson 43000 Le Puy-en-Velay, pour un montant de 209 694,48 € HT ;
- Lot n°8 : Service S10 Malrevers – Chaspinhac – Le Puy, avec la société SCHMITT VOYAGES, sise 182 rue Jean Brenas, ZA de Taulhac, 43 000 Le Puy-en-Velay, pour un montant de 286 491,68 € HT

**Décision n°163 du 5 juin 2024 service Finances – budget abattoir – irrécouvrables – admission en non valeur – liste 6619940111**

Il a été décidé d'admettre en non valeur les titres de recettes du budget Abattoir listés dans le tableau ci-dessous :

<b>Motifs de créances irrécouvrables</b>
--

Période	Numéro de titre	de	Nombre de créances	Restant à percevoir	Nature de la dette	Motif de la présentation
2020	610		1	442,61 €	Abattages sept 2020	PV Carence
2020	696		1	325,68 €	Abattages oct 2020	PV Carence
2020	763		1	460,85 €	Abattages nov 2020	PV Carence
2020	848		1	99,48 €	Abattages dec 2020	PV Carence
2021	38		1	408,06 €	Abattages janv 2021	PV Carence
2021	120		1	482,07 €	Abattages fevr 2021	PV Carence
2021	202		1	358,29 €	Abattages mars 2021	PV Carence
2021	280		1	204,89 €	Abattages avril 2021	PV Carence
2021	349		1	326,53 €	Abattages mai 2021	PV Carence
2021	427		1	302,83 €	Abattages juin 2021	PV Carence
<b>Total général TTC</b>			<b>10</b>	<b>3 411,29 €</b>		
<b>Total général HT</b>				<b>3 236,29 €</b>		

**Décision n°164 du 5 juin 2024 service Collecte et traitement des déchets – convention de prêt d'un véhicule de collecte**

Il a été décidé d'autoriser le Président à signer une convention de prêt d'un véhicule de collecte avec la Communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron. Cette convention est conclue pour une durée de 3 mois, à compter du 3 juin 2024.

**Décision n°165 du 7 juin 2024 service Commande Publique – Etude urbaine – mise en valeur de la séquence de l'entrée de ville nord-est (tanneries/renaissance/Saint Jean/République – Entrée de ville de Chadrac**

Il a été décidé de passer selon la procédure adaptée, le marché de prestation de services n° A2023045 d'étude urbaine, mise en valeur de la séquence de l'entrée de ville nord est (Tanneries/Renaissance/Saint Jean/République) entrée de la ville de Chadrac, pour une durée d'un an, avec le groupement Zeppelin Architectes – AGS développement, dont le mandataire est l'entreprise Zeppelin architectes, sise 25 rue Paul Chenavard, 69001 LYON, pour un montant de 75 625 € HT.

**Décision n°166 du 7 juin 2024 service Théâtre – contrat de cession à passer avec les grands théâtres**

Il a été décidé de passer avec les Grands Théâtres , sis 1 La Sentelle Sud – La Roussière – 27270 Mesnil en Ouche, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Je suis la maman du bourreau – Clémentine Célarié » dont le montant s'élève à 10 000 € HT (voyage inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour une représentation qui aura lieu jeudi 12 décembre 2024 à 20 h, en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle «Spectacles en Velay » 2024-2025.

**Décision n°167 du 13 juin 2024 service Travaux/Ingénierie – travaux de réhabilitation et de transformation de deux bâtiments existants au 447 rue Jean Brenas – autorisation de signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre**

Il a été décidé d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réhabilitation et à la transformation de deux bâtiments existants rue Jean Brenas

avec le groupement de maîtrise d'oeuvre Justin Fargier/BMV Economiste/AVP Ingénierie sis 1 rue des Pèlerins au Puy-en-Velay pour un montant de 39 776,52 € H.T.

**Décision n°168 du 13 juin 2024 service Patrimoine – articles boutique service patrimoine – tarification**

Il a été décidé de fixer le tarif individuel des « Ouvrages, publications, objets dérivés, produits alimentaires, papeteries et objets d'art et artisanat » de la boutique service patrimoine comme suit :

Ouvrages Publications	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
Jeux et délires au centre Pompidou	10,33 €	5,50 %	10,90 €
J'aime le centre Pompidou	9,38 €	5,50 %	9,90 €
Une animalerie	11,37 €	5,50 %	12,00 €
Marc Chagall, les fables de la Fontaine	14,22 €	5,50 %	15,00 €
Mon Chagall à moi	7,58 €	5,50 %	8,00 €
Mon Malevitch à moi	7,58 €	5,50 %	8,00 €
Mon Kandinsky à moi	8,53 €		9,00 €
Dans les tuyaux du centre Pompidou	14,22 €	5,50 %	15,00 €
Catalogue « A travers champs »	22,75 €	5,50 %	24,00 €
Il est où le patron ?	20,81 €	5,50 %	21,95 €
Cahier de dessins animés « Comptines de la ferme »	18,96 €	5,50 %	20,00 €
La terre des Paysans	37,91 €	5,50 %	40,00 €
Transmission, prendre soin de la terre	14,22 €	5,50 %	15,00 €
Pierre Julien 1731-1804 sculpteur du roi	33,18 €	5,50 %	35,00 €
<b>Objets dérivés</b>			
Porte monnaie	4,92 €	20 %	5,90 €
Trousse à colorier Doodle	16,58 €	20 %	19,90 €
Porte clés mouton	4,17 €	20 %	5,00 €
Jeu « 7 familles à la campagne »	6,25 €	20 %	7,50 €
Les dominos de la ferme	10,00 €	20 %	12,00 €
Empreintes d'animaux	4,58 €	20 %	5,50 €
Funny magnet - ferme	15,83 €	20 %	18,99 €
Tangram	16,66 €	20 %	19,99 €

Maquette tracteur	9,96 €	20 %	11,95 €
Maquette Paon	5,08 €	20 %	6,10 €
Maquette ferme	12,00 €	20 %	14,40 €
Jeu memory Nature	12,42 €	20 %	14,90 €
Boite à Beeh	6,25 €	20 %	7,50 €
Boite collector vide	5,83 €	20 %	7,00 €
<b>Produits alimentaires</b>			
Boite lentilles 500 g	10,43 €	5,50 %	11,00 €
<b>Papeterie</b>			
Carte postale à planter	4,17 €	20 %	5,00 €
<b>Objets d'art et d'artisanat</b>			
Broche brodée « Fleurs »	25,00 €	0 %	25,00 €
Broche brodée « Sirène »	25,00 €	0 %	25,00 €
Broche brodée « Coeur avec épées	29,00 €	0 %	29,00 €

**Décision n°169 du 13 juin 2024 service Juridique – avenant n° 1 au bail de location de l'appartement de l'ancienne gare situé place de la gare à Craponne sur Arzon**

Il a été décidé de signer l'avenant n° 1 au bail d'habitation de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne gare de Craponne sur Arzon prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2024. L'avenant a pour objet de préciser les noms des parties liées dorénavant par le bail.

**Décision n°170 du 18 juin 2024 service Commande Publique – déclaration sans suite relative au marché n° A2023036 de fourniture et pose de stationnements vélos**

Il a été décidé de déclarer sans suite la procédure d'appel d'offres relative au marché n° A2023036 de fourniture et pose de stationnements vélos, pour motif d'intérêt général et de relancer une nouvelle procédure après une redéfinition du besoin.

**Décision n°171 du 18 juin 2024 service Transports – convention d'occupation du domaine public pour la gestion de l'aire de camping car du Pôle d'Echanges Intermodal – avenant n° 6**

Il a été décidé de passer un avenant n° 5 de prolongation de 12 mois de la convention d'occupation du domaine public avec la société Camping car Park pour l'exploitation de l'aire de camping car du Pôle d'échanges intermodal, soit jusqu'au 11/11/2024.

**Décision n°172 du 19 juin 2024 service Développement touristique et territoriale – boucles équestres – convention d'occupation du domaine public : autorisation de signature**

Il a été décidé de signer des conventions d'occupation du domaine public avec les communes de Félines, Saint-Victor sur Arzac, Julliangues, Beaune sur Arzon, Saint-Jean d'Aubrigoux, Craponne sur Arzon, Chomelix et Medeyrolles pour permettre à la Communauté d'agglomération d'installer des poteaux de signalisation sur les circuits pré-établis.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 4

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

<b>Objet :</b>	Etat des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - année 2023
----------------	---

Rapporteur : Michel JOUBERT

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente annuellement, au Conseil Communautaire, les travaux de l'année précédente.

Le 23 octobre 2023, la CCSPL a pris acte des rapports annuels suivants :

- Services Eau et Assainissement et des rapports du délégataire de la station d'épuration de la Petite Mer, et du service de l'eau de la Chaise Dieu – rapport annuel 2022,
- Service Public de Distribution de Chaleur du Puy-en-Velay – rapport du délégataire,
- Abattoir communautaire : rapport annuel 2022,
- Régie des Transports de la Communauté d'agglomération – rapport annuel 2022

et a émis un avis favorable sur l'approbation du principe de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des micro-crèches de Loudes et de Craponne-sur-Arzon.

Il vous est proposé, de prendre acte du compte-rendu qui retrace les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2023.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la communication du compte-rendu des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2023.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 5

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

<b>Objet :</b>	Saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans le cadre de la modification des règlements des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées
----------------	--

Rapporteur : Michel JOUBERT

Il convient, conformément à l'article L2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes et les groupements de collectivités territoriales, après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, d'établir, pour chaque service d'eau ou d'assainissement dont ils sont responsables, un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers ou des propriétaires.

Actuellement sur le territoire de la collectivité, pour chaque service public d'eau et d'assainissement, deux règlements de service coexistent selon que le service se situe sur le périmètre de l'ancien « SGEV » ou de l'Ex-DEA.

Dans ce contexte, la collectivité souhaite adopter un règlement de service, pour chaque service d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif, uniformisé à l'échelle de son territoire, à jour de la réglementation en vigueur et conforme aux pratiques du service.

Il vous est donc proposé de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur la modification.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- SAISIT la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sollicite son avis sur la modification des règlements des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL\_CC2024\_150-DE

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 6

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Nelly PORTAL Transports

<b>Objet</b> :	Accès à un Abonnement Scolaire Réglementé (ASR) - convention entre la SNCF Voyageurs et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : avenant n°2
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a signé le 20 août 2020 une convention avec la SNCF Voyageurs concernant l'Abonnement Scolaire Réglementé (ASR). Cet abonnement a été créé pour faciliter l'usage du train pour les scolaires du territoire. Cette dernière était conclue du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2022.

L'avenant n°1 a été signé le 27 juillet 2023 et a prolongé la durée de cette convention jusqu'au 31 juillet 2024.

Il vous est proposé de signer l'avenant n° 2 pour une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2028.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 de la convention entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la SNCF Voyageurs pour l'abonnement scolaire réglementé (ASR).

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 7

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Nelly PORTAL Transports

<b>Objet</b> :	Commercialisation des produits multimodaux "Combinés TER+TUDIP"- conventions intervenues entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : avenant n°1
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a rejoint la Communauté Oûra en 2021.

Cette interopérabilité permet à tous les usagers des transports publics de bénéficier d'un service homogène sur l'intégralité du territoire régional.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay propose ainsi une tarification multimodale avec le réseau TER avec le titre de transport dénommé TER+TUDIP ouvert aux usagers abonnés tout public et aux jeunes de moins de 26 ans.

Les usagers précités pourront utiliser de façon combinée le réseau TER et les transports publics de la Communauté d'agglomération en bénéficiant d'une réduction de 20 % sur l'abonnement mensuel Actif et Jeune.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ont signé le 10 septembre 2021 une convention relative à la mise en œuvre d'une tarification multimodale TER+TUDIP. Cette dernière arrive à échéance le 31 octobre 2024.

Un avenant n°1 sera établi pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2027.

La SNCF Voyageurs et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ont signé le 15 septembre 2021 une convention relative à la commercialisation des produits multimodaux combinés TER+TUDIP. Cette dernière arrive à échéance au 30 septembre 2024.

Un avenant n°1 sera établi du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2027.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 de la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour la mise en œuvre d'une tarification multimodale TER+TUDIP,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 de la convention entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la SNCF Voyageurs pour la commercialisation des produits combinés TER+TUDIP.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Délibération n°7 du 08/07/2024

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL\_CC2024\_152-DE

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 8

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

<b>Objet :</b>	Transports scolaires : conventions de délégation de compétence entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et les communes de Félines et Saint-Etienne Lardeyrol
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est Autorité Organisatrice de la Mobilité dont les transports scolaires sur son territoire.

Elle peut, cependant, déléguer tout ou partie de l'exécution de ses services de transports scolaires aux communes qui le souhaitent.

C'est le cas pour les communes de Félines et Saint-Étienne Lardeyrol.

1) La convention de délégation de compétence signée avec la commune de Félines pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée de septembre 2021 arrive à échéance en juillet 2024.

Aussi, en accord avec la commune, il vous est proposé de signer une nouvelle convention de délégation de compétence qui fixe les modalités de délégation ainsi que les conditions de rémunération de la prestation pour une durée de trois années scolaires de septembre 2024 à juillet 2027.

2) La convention de délégation de compétence signée avec la commune de Saint-Étienne-Lardeyrol pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée de septembre 2021 arrive à échéance en juillet 2024.

Aussi, en accord avec la commune, il vous est proposé de signer une nouvelle convention de délégation de compétence qui fixe les modalités de délégation ainsi que les conditions de rémunération de la prestation pour une durée de trois années scolaires de septembre 2024 à juillet 2027.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la délégation de compétence en matière de transports scolaires au profit des communes de Félines et Saint-Etienne Lardeyrol.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de compétence à intervenir avec les communes de Félines et Saint-Étienne Lardeyrol pour une durée de trois ans à compter de la rentrée de septembre 2024.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL\_CC2024\_153-DE

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 9

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Procès-verbaux de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'agglomération – Approbation et autorisation de signer
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1321-1 et suivants, et L. 5216-5 ;

VU les projets de procès-verbaux de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » des communes de Arzac-en-Velay, Beaulieu, Brives-Charensac, Chadrac, Coubon, Le Brignon, Le Monteil, Malrevers, Mézères, Le Puy-en-Velay, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Hostien, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Préjet d'Allier, Saint-Vidal, Saint-Vincent, Solignac-sur-Loire, Vals-près-le-Puy et Vazeilles Limandre, en annexe à la présente délibération ;

VU l'exposé des motifs ;

Considérant que la compétence « gestion des eaux pluviales » est devenue une compétence obligatoire pour les Communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant que la compétence « gestion des eaux pluviales » a été transférée à cette date à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;

Considérant que le transfert de compétence entraîne, de plein droit, la mise à disposition par ses communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens concernés des communes de Arzac-en-Velay, Beaulieu, Brives-Charensac, Chadrac, Coubon, Le Brignon, Le Monteil, Malrevers, Mézères, Le Puy-en-Velay, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Hostien, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Préjet d'Allier, Saint-Vidal, Saint-Vincent, Solignac-sur-Loire, Vals-près-le-Puy et Vazeilles Limandre du fait du transfert de la compétence «gestion des eaux pluviales urbaines » par la signature de procès-verbaux de mise à disposition ;

Par l'article 3 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (CA) est compétente en matière de « *gestion des eaux pluviales urbaines* » au sens de l'article L. 2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le transfert de compétence entraîne, de plein droit, la mise à disposition par ses communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Ainsi, il convient de régler les modalités de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence «gestion des eaux pluviales urbaines» par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, conformément aux articles L.1321-1 et suivants du Code

Délibération n°9 du 08/07/2024

Général des Collectivités Territoriales.

La mise à disposition de ces biens doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre ses communes membres et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les procès-verbaux de mise à disposition des biens des communes de Arsac-en-Velay, Beaulieu, Brives-Charensac, Chadrac, Coubon, Le Brignon, Le Monteil, Malrevers, Mézères, Le Puy-en-Velay, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Hostien, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Préjet d'Allier, Saint-Vidal, Saint-Vincent, Solignac-sur-Loire, Vals-près-le-Puy et Vazeilles Limandre, nécessaires à l'exercice de la compétence «gestion des eaux pluviales urbaines» par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et annexés à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de mise à disposition,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 10

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Gestion des eaux pluviales urbaines – Demande de délégation d'exploitation de la compétence et approbation de la convention de délégation d'exploitation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, et notamment son article 3 ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 14 III 2° ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2226-1, L. 5216-5 I ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de Arzac-en-Velay, Ceaux-d'Allègre, Coubon, Le Brignon, Le Monteil, Malrevers, Mézères, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Hostien, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Préjet d'Allier, Saint-Victor sur Arlanc, Saint-Vidal, Saint-Vincent, Solignac-sur-Loire et Vazeilles Limandre demandant à bénéficier d'une délégation de la part de la Communauté d'agglomération pour leur permettre de continuer, par convention, à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération et approuvant le projet de convention en découlant ;

VU les projets de conventions de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines, en annexe à la présente délibération ;

VU l'exposé des motifs ;

Considérant que, dans l'intérêt d'une bonne organisation du service de gestion des eaux pluviales urbaines et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, il y a lieu d'approuver la demande des communes de Arzac-en-Velay, Ceaux-d'Allègre, Coubon, Le Brignon, Le Monteil, Malrevers, Mézères, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Hostien, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Préjet d'Allier, Saint-Victor sur Arlanc, Saint-Vidal, Saint-Vincent, Solignac-sur-Loire et Vazeilles Limandre de bénéficier d'une délégation, afin de continuer, par convention, à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « *gestion des eaux pluviales urbaines* » au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération et d'approuver les conventions en découlant ;

Par l'article 3 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est compétente en matière de « *gestion des eaux pluviales urbaines* » au sens de l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Conformément à l'article 14 III 2° de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (codifié à l'article L. 5216-5

Délibération n°10 du 08/07/2024

I. du CGCT), chaque commune membre de la Communauté d'agglomération peut demander à bénéficier d'une délégation de la part de la Communauté d'agglomération pour permettre à ladite commune de continuer, par convention, à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « *gestion des eaux pluviales urbaines* ».

Les communes de Arzac-en-Velay, Ceaux-d'Allègre, Coubon, Le Brignon, Le Monteil, Malrevers, Mézères, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Hostien, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Préjet d'Allier, Saint-Victor sur Arlanc, Saint-Vidal, Saint-vincent, Solignac-sur-Loire et Vazeilles Limandre ont, par délibération :

- demandé à la Communauté d'agglomération de bénéficier d'une délégation pour leur permettre de continuer, par convention, à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « *gestion des eaux pluviales urbaines* »,
- approuvé la convention de délégation d'exploitation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines à intervenir avec la Communauté d'agglomération.

Aussi, dans l'intérêt d'une bonne organisation du service de gestion des eaux pluviales urbaines et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la demande des communes de Arzac-en-Velay, Ceaux-d'Allègre, Coubon, Le Brignon, Le Monteil, Malrevers, Mézères, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Hostien, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Préjet d'Allier, Saint-Victor sur Arlanc, Saint-Vidal, Saint-Vincent, Solignac-sur-Loire et Vazeilles Limandre de bénéficier d'une délégation, afin de continuer, par convention, à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « *gestion des eaux pluviales urbaines* » au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération,
- APPROUVE les conventions de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines entre la Communauté d'agglomération et les communes de Arzac-en-Velay, Ceaux-d'Allègre, Coubon, Le Brignon, Le Monteil, Malrevers, Mézères, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Hostien, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Préjet d'Allier, Saint-Victor sur Arlanc, Saint-Vidal, Saint-Vincent, Solignac-sur-Loire et Vazeilles Limandre, annexées à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines, et toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 08/07/2024

#### Délibération n° 11

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet</b> :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune du Brignon - Entrée Nord
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune du Brignon, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite renouveler un réseau d'eau pluviale, Entrée nord et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune du Brignon pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50 %
10 000,00 €	-	10 000,00 €	5 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune du Brignon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune du Brignon en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la

Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 5 000,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune du Brignon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

**Délibération n° 12**

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

Délibération n°12 du 08/07/2024

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune d'Espaly-Saint-Marcel - chemin du 18 Août
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune d'Espaly-Saint-Marcel, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216- 5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau séparatif d'eau pluviale, Chemin du 18 Août et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune d'Espaly-Saint-Marcel pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
25 000,00 €	-	25 000,00 €	12 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Espaly-Saint-Marcel à la Communauté d'agglomération est donc posée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune d'Espaly-Saint-Marcel en vue de participer au financement de la création d'un réseau séparatif d'eau pluviale, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à
- Délibération n°12 du 08/07/2024

12 500 € HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Espaly-Saint-Marcel à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

**Délibération n° 13**

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

Délibération n°13 du 08/07/2024

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet</b> :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Saint Etienne Lardeyrol - Le Sert
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune de Saint-Étienne Lardeyrol, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216- 5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite reprendre un réseau d'eau pluviale, Le Sert et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Saint-Étienne Lardeyrol pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
30 000,00 €	-	30 000,00 €	15 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Étienne Lardeyrol à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

Délibération n°13 du 08/07/2024

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Saint-Étienne Lardeyrol en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 15 000 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Étienne Lardeyrol à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 14

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet</b> :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Solignac-sur-Loire - La Gardette
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune de Solignac-sur-Loire, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216- 5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite reprendre un réseau d'eau pluviale, La Gardette et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Solignac-sur-Loire pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
86 000,00 €	-	86 000,00 €	43 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Solignac-sur-Loire à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

Délibération n°14 du 08/07/2024

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Solignac-sur-Loire en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 43 000 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Solignac-sur-Loire à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

**Délibération n° 15**

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

Délibération n°15 du 08/07/2024

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet</b> :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Chomelix - Place de la Fontaine
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Chomelix, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau d'eau pluviale, Place de la Fontaine et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Chomelix pour la reprise du réseau d'eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
7 000,00 €	-	7 000,00 €	3 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Chomelix à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

Délibération n°15 du 08/07/2024

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Chomelix en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 3 500,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Chomelix à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

**Délibération n° 16**

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

Délibération n°16 du 08/07/2024

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet</b> :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Brives-Charensac - Rue des Balcons d'Audinet
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Brives-Charensac, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer une extension du réseau d'eaux pluviales, rue des Balcons d'Audinet et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Brives-Charensac pour la part eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours
7 000,00 €	-	7 000,00 €	50 % 3 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Brives-Charensac à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Brives-Charensac en vue de participer au financement de la création d'une extension d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 3 500,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Brives-Charensac à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 17

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune du Puy-en-Velay - rue Charles Rocher
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune du Puy-en-Velay, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite renouveler un réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales), rue Charles Rocher et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune du Puy-en-Velay pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours
20 000,00 €	-	20 000,00 €	50% 10 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune du Puy-en-Velay en vue de participer au financement de la création d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 10 000,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 18

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Coubon - rue Centrale
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Coubon, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite réaliser une extension du réseau d'eau pluviale, rue Centrale et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Coubon pour l'extension du réseau d'eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours
7 000,00 €	-	7 000,00 €	50%
			3 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Coubon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Délibération n°18 du 08/07/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Coubon en vue de participer au financement de l'extension d'un réseau d'eau pluviales de 50% du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 3 500 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Coubon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 08/07/2024

#### Délibération n° 19

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Saint Christophe sur Dolaizon - Village de Freycenet
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Saint-Christophe sur Dolaizon, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau d'eau pluviale, au village de Freycenet et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Saint-Christophe sur Dolaizon pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours
32 000,00 €	-	32 000,00 €	50 % 16 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Christophe sur Dolaizon à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Saint-Christophe sur Dolaizon en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50% du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 16 000,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Christophe sur Dolaizon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

**Délibération n° 20**

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

Délibération n°20 du 08/07/2024

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Beaulieu - Bichaix
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Beaulieu, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite restructurer un réseau d'eau pluviale, à Bichaix et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Beaulieu pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
20 000,00 €	-	20 000,00 €	10 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Beaulieu à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

Délibération n°20 du 08/07/2024

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Beaulieu en vue de participer au financement de la restructuration d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 10 000 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Beaulieu à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 22

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Craponne-sur-Arzon - rue des Prêtres
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Craponne-sur-Arzon, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau séparatif d'eau pluviale, rue des Prêtres, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Craponne-sur-Arzon pour la part d'eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
30 000,00 €	-	30 000,00 €	15 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Craponne-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

Délibération n°22 du 08/07/2024

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Craponne-sur-Arzon en vue de participer au financement de la création d'un réseau séparatif d'eau pluviale, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 15 000 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Craponne-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 22

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet</b> :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Craponne-sur-Arzon - rue des Prêtres
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Craponne-sur-Arzon, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau séparatif d'eau pluviale, rue des Prêtres, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Craponne-sur-Arzon pour la part d'eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
30 000,00 €	-	30 000,00 €	15 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Craponne-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

Délibération n°22 du 08/07/2024

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Craponne-sur-Arzon en vue de participer au financement de la création d'un réseau séparatif d'eau pluviale, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 15 000 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Craponne-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 08/07/2024

#### Délibération n° 23

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet</b> :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Blavozy - Le Bourg
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Blavozy, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau séparatif d'eau pluviale, au Bourg et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Blavozy pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours à pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
420 000,00 €	En cours de demande	420 000,00 €	210 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Blavozy à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Blavozy en vue de participer au financement de la création d'un réseau séparatif d'eau pluviale, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 210 000 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Blavozy à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 08/07/2024

### Délibération n° 24

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
lundi 01 juillet  
2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
12/07/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe

RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet</b> :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Demande d'un fonds de concours GEPU à la commune d'Allègre - Tranche1 de la traversée du bourg RD13
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune d'Allègre, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite renouveler un réseau d'eaux pluviales, Traversée du Bourg Tranche 1 et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune d'Allègre pour la part eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
Tranche Ferme : 180 000,00 €	En cours de demande	180 000,00 €	90 000,00 €
Tranche Optionnelle : 210 000,00 €		210 000,00 €	105 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Allègre à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 13/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune d'Allègre en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales, de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 195 000,00 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Allègre à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 08/07/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Jean-Paul,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024